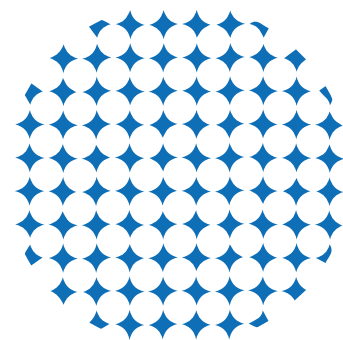


**MIEUX
PRODUIRE**



Pourquoi ?

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre combinées des domaines de l'industrie et de l'énergie étaient responsables de 122 millions de tonnes équivalent CO₂. La question de la production est donc centrale dans la transition écologique. Elle peut se décomposer en quatre secteurs interconnectés, mais aux spécificités et aux niveaux d'avancement variés dans le domaine numérique : la production de marchandise, son transport, les flux financiers associés et la production d'énergie.

Industrie

La décarbonation de l'industrie nécessite de bien connaître les différentes consommations énergétiques des entreprises du secteur pour favoriser leur substitution par des vecteurs décarbonés ou l'amélioration des procédés. Ces données sont par exemple nécessaires pour que les pouvoirs publics puissent suivre et comprendre l'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, dimensionner les politiques publiques de transition écologique (SNBC, PPE, CEE, etc.) et planifier le développement des infrastructures énergétiques (gaz, CO₂, H₂, etc.) Le numérique permet également de favoriser la connaissance en temps réel de la performance environnementale des entreprises et d'améliorer leurs politiques de décarbonation.

Toutefois, les données relatives aux performances environnementales des industriels, ainsi que d'autres informations nécessaires à la transition du secteur, sont aujourd'hui éclatées entre plusieurs processus non consolidés. Cela pèse sur les industriels (sollicitations multiples contraires au « dites-le nous qu'une fois »), d'une part, et cela rend difficile le pilotage par secteur ou par territoire de la transition.

Transport de marchandises

La transition du secteur de marchandise passera par un accroissement du report modal vers les modes propres (ferroviaire, fluvial), une meilleure intermodalité entre les différents modes et l'optimisation des chaînes logistiques pour diminuer les kilomètres parcourus et l'amélioration des taux de chargement.

Le transport de marchandises et la logistique n'étaient pas suivis précisément par la puissance publique car ils relèvent de la liberté de commercer. Les données disponibles se sont réduites au cours des dernières années, faute de ressources ou du fait d'allègements des sollicitations des entreprises, particulièrement pour les flux intra-européens. La mise en place d'une nouvelle ambition pour la logistique en 2020, partagée par les acteurs publics et privés, concrétisée par la stratégie nationale logistique publiée en décembre 2022, nécessite la mise en place de données et d'outils pour suivre et évaluer les politiques publiques.

En effet, la connaissance de la mobilité des marchandises est très lacunaire : l'information est en silos par mode, et si on connaît assez bien les flux de véhicules, on connaît très mal les flux de marchandises, très différents selon les filières et dont l'information réside dans les entreprises privées. Cette situation est une limite aux stratégies de report modal, de structuration d'axes logistiques et d'aménagement économique durable, notamment dans une perspective de réindustrialisation. La France a beaucoup de retard par rapport à ses voisins, dans un contexte où les activités se structurent au niveau européen ou mondial.

Énergie

Le numérique permet d'améliorer le pilotage des politiques énergétiques par l'Etat et les collectivités grâce à une meilleure connaissance des consommations des différents secteurs, de favoriser les mutualisations d'énergie au niveau local ou encore de mettre à disposition des acteurs privés des outils d'amélioration de leur performance.

Le manque de standardisation et d'accès ainsi que l'éparpillement des données actuelles nuit au bon déploiement des politiques publiques.

Les actions relatives à la consommation des logements sont incluses dans la partie « Mieux se loger » de cette feuille de route.

Finance

Les financements publics ne sont pas suffisants pour assurer la transition écologique et énergétique du tissu économique français. La contribution du secteur privé est nécessaire, et il convient donc d'accélérer le verdissement de la finance. Cela passe notamment par une orientation des flux financiers privés vers des activités qui favorisent la transition, tout en réduisant les investissements dans des activités qui pénalisent cette transition. Pour ce faire, les investisseurs ont besoin de connaître plus précisément et plus complètement les stratégies en la matière des entreprises qu'ils soutiennent (indicateurs de performance, objectifs, plans de transition, etc.).

La normalisation des données en matière de durabilité, leur digitalisation et leur mise à disposition à terme sur un portail unique sont nécessaires pour fiabiliser et améliorer cette connaissance. Elles faciliteront également l'exploitation de ces données par exemple grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Toutefois, le préalable à la mise à disposition de ces données réside dans l'élaboration de normes harmonisées à l'échelle européenne voire mondiale sur le *reporting* des entreprises et des sociétés financières. Les textes européens (CSRD, taxonomie) sont en cours d'élaboration, en vue de la construction d'une plateforme unique centralisant les données sur la performance ESG des entreprises (ESAP). Sans attendre la publication de ces standards et mesures de reporting, les problématiques portent sur l'articulation entre les échelles nationales, européennes et mondiales ou encore le développement d'outils permettant de retraiter ces données et de faciliter leur utilisation par les acteurs institutionnels – banques, assurances, pouvoirs publics ou encore société civile.

En raison de la grande variété de sujets, cette partie se décline de façon thématique, ressource par ressource : elle traite successivement de l'industrie, du transport de marchandises, de la finance puis de l'énergie. Contrairement aux autres chapitres, les lettres ici ne correspondent pas à une orientation particulière de la maison mais à une thématique en particulier.

Quoi ?

Chacune des briques prioritaires entourées en noir dans la cabane « Mieux préserver nos ressources » fait l'objet d'une « action » numérotée et détaillée ci-dessous. Ces actions sont structurées en « orientations » renseignées par des lettres, qui suivent les strates du bâtiment. Les orientations sont classées de bas en haut car si toutes les actions doivent être parallélisées pour travailler en mode « produit » et pour être au rendez-vous de l'urgence écologique, elles reposent toutes sur les fondations du bâtiment, qu'il faut donc améliorer en priorité.

La structuration de chaque action se veut pédagogique et pragmatique : les enjeux métier sont d'abord expliqués, puis l'état des lieux et les irritants associés, et les sous-actions à entreprendre associées de leurs porteurs et de leur calendrier. Les porteurs sont classés des administrations centrales, aux opérateurs et aux territoires ; le porteur principal est indiqué en gras. Ces actions et leur calendrier sont à ce stade indicatifs : en fonction des retours de la concertation publique et de la poursuite des travaux en interne, ils pourront être amenés à évoluer en mode agile. Ces évolutions seront présentées à l'été 2024, puis chaque année.

● Abouti	● Avancé	● Entamé	● Naissant	● Inexistant	● International	● National	● Local
● Transversal	● Finance	● Énergie	● Industrie	● Transport de marchandises	Action principale		

RECHERCHE ▶ ● Enershare (Energy Data Space) **OBSERVATOIRES**

PILOTAGE ▶ 🏠 Observatoires des données énergie et industrie (CEREN) 🏠 Portail taxonomie

🏠 Observatoire des objectifs régionaux climat-énergie ● Plateforme de transparence ENTSO-E ● Electricity Maps

🏠 Tableau de bord des données logistiques 🏠 Observatoire de la décarbonation de l'industrie

📍 Données locales de consommation d'énergie 📍 Tableau de bord ENR

🏠 Portail d'identification des terrains disponibles pour des implantations industrielles

PROFESSIONNELS ▶ 🏠 Impactlens

🏠 Ecobalyse 🏠 Plateforme Impact

🏠 Mandarin Biodiversity score

🏠 Transition écologique des entreprises

🏠 Plateforme de dépôt des audits énergie

🏠 Plateforme de gestion de transports

🏠 Plateforme « Mission Transition Écologique » 🏠 C'Bilan

SERVICES NUMÉRIQUES

C & P ▶ 🏠 DH Enedis

📍 PowerDis ● NZDPU

● PAUE/ESAP

📍 EnergyMapper

🏠 France Chaleur Urbaine

● Étiquette énergie

🏠 Plateforme de reporting des données extra-financières

CITOYENS ▶ ● Scan4Chem 🏠 Track My Watt

● Digital product passport 📍 Prosper Actions

● Calculateurs carbone 🏠 Apps énergéticiens

🏠 Adapt.sh 📍 Mon compte collectivité Enedis

● Toxiscore 🏠 App Enedis « À mes côtés »

🏠 SINOE Dechets 🏠 API EcoWatt

SI MÉTIER CŒUR

SI ACTEURS EXTERNES ▶ 🏠 SI financeurs et assureurs ● Carbon Disclosure Project 🏠 SI CCI/CMA

● SI entreprises (industriels, transporteurs, gestionnaires d'infrastructures...)

🏠 SI DSO/TSO 🏠 SI Sobre Energie

🏠 SYDEREP (suivi des filières REP) ● Logiciels ACV (Simapro, Brightway...)

SI ACTEURS PUBLICS TERRITORIAUX ▶ 🏠 ALDO 📍 SI cadastres solaires EPCI 🏠 Portail cartographique des EnR

INFRASTRUCTURES SOCLES

PARTAGE DE DONNÉES ▶ 🏠 IREP/GEREP 🏠 Point d'accès national EFTI 🏠 Partage des données logistiques

DIFFUSION DE DONNÉES OUVERTES ▶ 🏠 Portail open data des données du transport de marchandises et de la logistique 🏠 Agence ORE

🏠 Enedis Open Data

DONNÉES MÉTIER ▶ 🏠 BEGES - centre de ressources et plateforme de dépôt des BEGES réglementaires 🏠 Bilans Climat Simplifiés

🏠 Outil Potentiel RCF (Réseaux de Chaleur et de Froid) 🏠 Inventaire national des ressources minières 🏠 ODRE

🏠 SI national et territorial de suivi des consommations des organismes publics 🏠 Portail national du foncier d'activité économique

🏠 BD des entrepôts logistiques 🏠 BD des aides publiques 🏠 BD nationale de la consommation énergétique des navires

🏠 Données pour le fléchage des fonds vers la transition écologique 🏠 Service national d'identification des gisements d'économie d'énergie

🏠 Registre de déclaration des rejets 🏠 ONDE 🏠 Audit énergie entreprises 🏠 Base empreinte

RÈGLES SOCLES

INTEROPÉRABILITÉ ▶ ● Corporate Responsibility Reporting Directive (CSRD) 🏠 Textes français : loi AGEC, loi climat et résilience ● PEF

● Analyse de cycle de vie ● Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TCFD) ● IFRS 1/2 ● Ecolabel sur les produits financiers

● Indices financiers bas carbone : CTB et PAB ● norme EU GBS ● Taxonomie ● Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

🏠 STI TAF ● Spécifications EFTI ● Modèle de données pour les chaînes logistiques 🏠 Label bas carbone

🏠 Standard de données pour l'accès aux Zones à Faible Émission (ZFE) et aux aires de livraison 🏠 Outil de calcul des émissions évitées d'un projet

● GHG Protocol ● Labels pour les fonds durables (ISR, Greenfin, Finansol...)



Industrie

1 – Observatoire de la décarbonation de l'industrie

Harmoniser, centraliser et diffuser des flux de données liés à la transition écologique de l'industrie pour piloter la transition écologique de l'industrie

La collecte et l'analyse des données des sites industriels concernant leurs intrants (notamment consommation d'énergie), leurs sortants (notamment volumes produits et émissions de gaz à effet de serre) ainsi que les caractéristiques de leurs équipements (notamment âge, rendement) sont une base indispensable pour piloter la transition écologique de l'industrie.

Ces données servent aux pouvoirs publics, aux opérateurs de réseaux et aux industriels pour suivre et comprendre l'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (notamment en lien avec la SNBC et la PPE pour le pilotage de leurs objectifs), dimensionner les politiques publiques de transition écologique (notamment le dispositif CEE), planifier les investissements liés aux infrastructures énergétiques (et potentiellement CO₂) et réaliser les études prospectives (par exemple, Transition(s) 2050 de l'ADEME ; Futurs Énergétiques 2050 et Bilans Prévisionnels de RTE) qui éclairent les planifications énergétique et écologique (notamment la SFEC).

A l'heure actuelle, le CEREN (Centre d'Études et de Recherches Économiques sur l'Énergie) est le principal acteur centralisant de telles données, car l'étude des caractéristiques des équipements industriels, internes aux sites, nécessite une enquête de terrain. Outre la nécessité de garantir la pérennité dans le temps de l'activité « Industrie » du CEREN, l'organisation actuelle de remontée des données liées à la décarbonation de l'industrie présente deux points majeurs d'amélioration.

Premièrement, les enquêtes du CEREN s'additionnent à d'autres dispositifs de collecte de données sans qu'ils soient coordonnés entre eux (enquêtes SDES, enquêtes EACEI de l'Insee, déclaration GREP de l'INERIS, audits énergétiques et plans de performance énergétique de l'ADEME/DREAL – voir schéma ci-dessous). Par exemple, aucun de ces dispositifs ne s'appuie a priori sur les données de compteurs énergétiques. Par ailleurs, les audits énergétiques obligatoires et les plans de performance énergétique n'aboutissent pas à la valorisation des données collectées, bien que celles-ci émanent d'une enquête de terrain.

Deuxièmement, les données que fournit le CEREN ne sont pas intégralement exploitables car elles sont livrées agrégées, afin de respecter le secret statistique, ce qui empêche d'effectuer d'autres calculs ou recoupements et elles ne sont pas communicables telles quelles au public, bien qu'elles respectent le secret statistique.

Il existe donc un réel enjeu de rassemblement et de mise à disposition en opendata de ces données dans un observatoire de la décarbonation de l'industrie pour simplifier la collecte auprès des entreprises et améliorer le pilotage. Outre les différentes données mentionnées dans le schéma ci-dessous, l'observatoire pourra aussi rassembler les données relatives aux 50 sites les plus

émetteurs, aux 30 000 PME industrielles et à la plateforme numérique d'engagement des entreprises portée par la DGE.

1.1 – Identifier les verrous réglementaires et des évolutions opportunes, structurer une gouvernance englobant les dispositifs actuels, évaluer la faisabilité technique de la mutualisation ou des synergies entre les enquêtes et les bases de données

- **Porteurs :** DGEC, DGE, CGDD, ADEME, CEREN, Insee, INERIS
- **Calendrier :** T1 2024

1.2 – Lever les verrous réglementaires ou administratifs

Exemples : gestion du secret statistique ou du secret des affaires, enjeux d'*open data*, évolution des cahiers charges ou des missions des acteurs concernés, évolution des prescriptions de l'audit énergétique, ...

- **Porteurs :** DGEC, DGE, CGDD, ADEME
- **Calendrier :** T3 2024

1.3 – Mettre en oeuvre la coordination des collectes de données, de la centralisation des bases de données associées ainsi que de leur valorisation le plus possible en opendata

- **Porteurs :** DGE, CGDD, CEREN, Insee, ADEME
- **Calendrier :** T3 2024

2 – Inventaire national des ressources minières

Connaître plus précisément les ressources de nos sols pour les exploiter au service de la transition écologique

Le dernier inventaire minier des sols français a été mené entre 1975 et 1992 par le BRGM. Si cet inventaire a permis de mettre en lumière un certain nombre de ressources présentes dans nos sols, il n'est aujourd'hui plus suffisant du fait de son caractère superficiel et du grand nombre de métaux qui n'ont pas été cherchés à l'époque : dans l'optique de la transition écologique, de nouveaux besoins en ressources du sol, comme par exemple le lithium pour les batteries de véhicules électriques, se font sentir. Il est donc nécessaire d'actualiser cet inventaire, en accordant un intérêt particulier aux ressources minérales nécessaires pour la transition écologique.

2.1 – Définir le cadre de l'inventaire national des ressources minières

- **Porteurs :** DIAMMS, DGALN, BRGM
- **Calendrier :** T4 2023

2.2 – Mettre progressivement à disposition des industriels les

- **Porteurs :** DIAMMS, DGALN, BRGM
- **Calendrier :** S1 2025

données permettant d'identifier les anomalies/indices d'intérêt

2.3 – Promouvoir l'investigation poussée par acteurs publics ou privés des indices d'intérêt stratégique en vue de favoriser le développement de nouveaux projets miniers

- **Porteurs :** DIAMMS, DGALN, BRGM
- **Calendrier :** S1 2025

3 – Portail national du foncier d'activité économique

Rechercher et observer le foncier économique en France dans un contexte de sobriété foncière

La Banque des Territoires et le Cerema ont été mandatés par le ministère de la Transition Écologique et le ministère de l'Industrie en février 2023 pour élaborer un Portail national du foncier économique dans le cadre de l'axe 1 (faciliter l'identification du foncier productif disponible sur les territoires) de la mission nationale de mobilisation du foncier industriel lancée en mars 2023.

Véritable dispositif national territorialisé, le portail national du foncier économique vise à concilier les objectifs de réindustrialisation et de zéro artificialisation nette des sols en donnant une vision globale du foncier économique et facilitant l'accueil de projets économiques respectueux des principes de sobriété foncière. Les ambitions opérationnelles du portail sont :

- Structurer la connaissance et observer le foncier économique à des fins de développement économique et d'aménagement sobre du territoire
- Recenser le foncier économique disponible contextualisé à court et moyen terme pour faciliter les démarches d'implantation de projets économiques
- Favoriser un recensement homogène sur l'ensemble du territoire national
- Mettre en œuvre une plateforme collaborative alimentée par les utilisateurs travaillant en réseau

Première véritable collaboration entre le Cerema et la Banque des Territoires, le Portail s'adresse à deux grandes familles d'utilisateurs :

- Aux acteurs économiques dans une démarche de développement ou d'implantation en France, en tant que porte d'entrée unique pour identifier les territoires répondant à leurs besoins
- Aux collectivités, en tant que portail d'observation, de ressources et de bonnes pratiques permettant de programmer et de financer la requalification du foncier d'activité économique (industrie, logistique et artisanat)

3.1 – Lancer le portail en version MVP répondant aux besoins des industriels à la recherche d'un foncier nu ou bâti et aux besoins des collectivités d'observer le foncier

- **Porteurs :** DGE, DGALN, ANCT, CDC, Cerema
- **Calendrier :** T3 2023, T1 2024

3.2 – Lancer la version améliorée du portail comprenant une version connectée pour les collectivités pour qu’elles mettent à jour directement les données, plus de services d’observation du foncier pour les collectivités, plus de services informationnels (bonnes pratiques sur le ZAN, etc) et de services favorisant la mise en relation entre acteurs de l’écosystème, ainsi que l’interopérabilité avec les portails régionaux

- **Porteurs :** DGE, DGALN, ANCT, **CDC, Cerema**
- **Calendrier :** T1 2024

3.3 – Réaliser les travaux de définition d’un standard national

- **Porteurs :** DGE, DGALN, ANCT, **CDC, Cerema, CNIG**
- **Calendrier :** T4 2024

3.4 – Réaliser les travaux d’interopérabilité avec les bases nationales (IGN, CSTB...) et régionales (PACA, BFC, IDF)

- **Porteurs :** DGE, DGALN, ANCT, **CDC, Cerema**
- **Calendrier :** S1 2025

4 – Plateforme « Mission Transition Écologique »

Lancer une plateforme d’accompagnement des TPE/PME à la transition écologique

Il existe aujourd’hui de nombreux dispositifs publics destinés à accompagner les entreprises dans leur transition écologique et énergétique, de l’évaluation de leur situation au passage à l’action concrète : outils de diagnostic, subventions, prêts, appels à projets etc. Néanmoins, de nombreuses entreprises, notamment parmi les plus petites, n’ont pas encore connaissance de ces dispositifs, ce qui peut entraîner un phénomène de non-recours aux aides. L’objectif de la plateforme est d’augmenter le nombre d’entreprises qui s’engagent dans la transition écologique afin de changer d’échelle, tout simplifiant et de rationalisant le parcours de l’entreprise dans l’accès aux aides et dispositifs d’accompagnement.

4.1 – Lancer une version beta intégrant un autodiagnostic et une recommandation d’aides personnalisées portées par les opérateurs Bpifrance, ADEME et CCI/CMA

- **Porteurs :** DGE, CGDD, **ADEME**
- **Calendrier :** T4 2023

4.2 – Améliorer la version beta sur la base des retours utilisateurs et de travaux complémentaires, afin d’ajouter des recommandations

- **Porteurs :** DGE, CGDD, **ADEME**
- **Calendrier :** T2 2024

**d'actions personnalisées à mener,
de raffiner les fonctions de la
version beta et d'ajouter davantage
d'aides embarquées**

B Transport de marchandises

L'enjeu est de constituer progressivement un véritable système d'information national pour la logistique et le transport de marchandises qui permette à l'écosystème de piloter sa décarbonation.

Il s'agit à la fois de produire un socle partagé par tous les acteurs (standard de données), des bases de données nationales, et des outils facilitant l'accès et l'analyse des données.

5 – **●** Modèle de données pour les chaînes logistiques

Définir un langage commun d'échanger pour les acteurs de la logistique et pour les autorités publiques

Aujourd'hui les données de transport de marchandises sont souvent structurées par modes de transport ou par filières économiques, très silotées, ce qui rend difficile leur consolidation pour les acteurs publics. Pourtant les logisticiens ont déjà une vision d'ensemble des flux qu'ils gèrent pour l'ensemble des modes. Il faut donc que logisticiens et acteurs travaillent ensemble et croisent leurs points de vue afin d'élaborer ensemble un modèle de données qui sera indispensable pour tirer parti des échanges de données, fluidifiant ainsi les chaînes logistiques dans une optique de limitation des émissions associées. L'objectif est d'assurer l'interopérabilité des données des activités logistiques avec les activités de production industrielle (*supply chain*), en s'inscrivant dans les standards en cours de définition au niveau européen, en particulier dans le cadre de la numérisation des documents de transport (projet eFTI).

5.1 – Mettre au point un nouveau modèle de donnée

- **Porteurs :** DGITM, DGE, AFNOR
- **Calendrier :** état des lieux des modèles existants en 2023, première définition du modèle de données au T3 2024

6 – **🏠** Standard de données pour l'accès aux Zones à Faible Émission (ZFE) et aux aires de livraison

Normaliser les données à utiliser par les collectivités pour piloter les accès aux principales agglomérations

La mise en place des Zones à Faible Émissions dans le cadre de la transition écologique change les conditions d'accès à certaines agglomérations. La réussite des mesures de gestion des flux de transport de marchandises et de livraison urbaine, en particulier pour la mise en œuvre de ces zones,

doit passer par un travail de communication et concertation avec les acteurs, mais aussi ensuite par des outils qui fournissent directement les bonnes informations aux services d'aide à la navigation utilisés par les professionnels. Cela implique de normaliser les données correspondantes, notamment les données décrivant les aires de livraison.

6.1 – Mettre en oeuvre un standard de données pour l'accès aux ZFE

- **Porteurs :** DGITM, GART, CNIG
- **Calendrier :** diagnostic et feuille de route en 2023, mise en oeuvre à partir de T3 2024, S1 2025 (en lien avec le calendrier européen et avec l'action 2.2 Dialog de « Mieux se déplacer »)

7 – BD des entrepôts logistiques

Construire un registre national des entrepôts logistiques pour les acteurs publics et privés pour optimiser les flux logistiques au regard de la transition écologique

Ce registre, actualisable automatiquement, devra intégrer des thématiques environnementales (production d'énergie, emprise foncière, âge du parc) et des besoins (évolution des taux de vacances et des prix du foncier). La donnée sera produite avec des données des acteurs privés, la puissance publique intervenant comme tiers de confiance.

7.1 – Créer ce registre des entrepôts logistiques

- **Porteurs :** DGITM, CGDD, DGE, AFILOG, France Logistique
- **Calendrier :** en T4 2023 définition du périmètre et du cadre de travail avec le SDES et les acteurs privés ; production d'un nouvel atlas périodique en T3 2024

8 – BD nationale de la consommation énergétique des navires

Mettre en place un système national de collecte des données de consommation énergétique et d'émissions du transport maritime de marchandises

La décarbonation du transport maritime nécessite de connaître avec précision la consommation des différents navires par segment de flotte (porte conteneurs, vraquiers, ferrys etc..) afin de s'assurer du bon déploiement des leviers d'action pour la transition écologique (changement d'énergie à bord, amélioration de l'efficacité énergétique et de l'efficacité opérationnelle).

Au niveau européen, le système MRV (*Monitoring, Reporting & Verification*) rassemble les données des navires de jauge supérieure à 5000 UMS faisant escale en Europe. Les navires inférieurs à cette jauge ne sont pas suivis. Il n'existe pas aujourd'hui de système national de remontée de données des consommations énergétiques des navires, ce qui ne permet pas d'identifier les émissions des navires soutant en France à une échelle plus fine que les données consolidée à l'échelle du secteur réalisée par le CITEPA à partir des remontées des fournisseurs de carburant, par exemple en distinguant les ferrys

des porte-conteneurs. Or, chaque segment de flotte devra mettre en place des leviers de décarbonation spécifiques, ce qui nécessite de pouvoir suivre leurs consommations respectives.

En outre, il n'est pas possible de déterminer aujourd'hui la valeur d'émission des carburants durables injectés dans les carburants fossiles car les mélangeurs chargés d'effectuer cette injection sont distincts des fournisseurs de carburants.

Enfin, les systèmes de remontée des données sont souvent fondés sur des tableaux voire des formulaires papiers, posant des difficultés en termes de fiabilité, d'agrégation et de suivi.

8.1 – Mettre en place la base de données nationale de la consommation énergétique des navires

- **Porteurs :** DGAMPA, DGEC
- **Calendrier :** T3 2024

9 – BD des aides publiques

Créer un portail des aides publiques du transport de marchandises pour faciliter l'information des bénéficiaires potentiels et la coordination entre financeurs

Il existe un très grand nombre de dispositifs d'aides publiques dans le domaine du transport de marchandises. Pour faciliter l'information des bénéficiaires potentiels (PME du secteur logistique par exemple) ainsi que pour permettre aux financeurs d'améliorer la synergie entre les dispositifs et la cohérence avec les politiques publiques de transition écologique, il est nécessaire de créer un portail des aides publiques du transport de marchandises, à l'instar du portail aides-territoires pour les aides aux collectivités. Le projet sera initié début 2024 avec les parties prenantes et s'inspirant de l'action réalisée par la startup d'Etat aides-territoires.

9.1 – Développer et diffuser un portail des aides publiques du transport de marchandises

- **Porteurs :** DGITM, ADEME, CGDD, DGE, AUTF, France Logistique, TLF, Régions de France
- **Calendrier :** T2 2024

10 – Portail open data des données du transport de marchandises et de la logistique

Fournir un point d'entrée national pour les données utiles aux acteurs de la logistique

Les données publiques relatives au transport de marchandises et à la logistique sont aujourd'hui relativement dispersées, et ont besoin d'être complétées, mieux connues des parties prenantes et rendues plus faciles à utiliser. A l'instar du Point d'Accès National transport.data.gouv.fr pour l'information voyageurs, il manque un « [logistique.data.gouv](https://logistique.data.gouv.fr) » français qui jouerait ce rôle fédérateur d'intermédiaire entre producteurs et réutilisateurs.

10.1 – Mettre en place un portail open data pour la logistique

- **Porteurs :** DGITM, CGDD, ADEME
- **Calendrier :** spécification du projet et constitution de la communauté des

11 – Partage des données logistiques

Créer une plateforme nationale pour fédérer les échanges de données entre acteurs privés et publics du transport de marchandises et de la logistique

Jusqu'à présent les pouvoirs publics s'appuyaient essentiellement sur des enquêtes lourdes, coûteuses et donc peu fréquentes, pour estimer les flux liés aux activités logistiques qui sont pourtant désormais très largement informatisées dans les systèmes d'information des entreprises du secteur. La problématique est celle du partage de données, comme pour les données d'usage de mobilité des personnes, mais avec des enjeux économiques et des retours sur investissements plus importants dans la logistique, en rendant possible à grande échelle une mutualisation des flux et en améliorant considérablement la connaissance des pouvoirs publics sur les flux de marchandises par filière.

Il faut pour cela que se mette en place une concertation plus forte entre les acteurs, une analyse des besoins et une connaissance des solutions existantes, une montée en compétences des acteurs publics et des entreprises les moins avancées, pour éviter de se voir imposer des solutions par les grands acteurs privés et mettre en place une solution neutre et maîtrisée par les acteurs publics.

Même si des initiatives de partage des données privé-public sont lancées depuis quelques années, comme le programme CEE EVE avec la participation de l'ADEME, ou au niveau européen par exemple aux Pays-Bas, l'objectif est désormais de passer à l'échelle en France et généraliser ces échanges de données.

11.1 – Fédérer les échanges de données sous la forme d'une plateforme nationale

- **Porteurs :** DGITM, DGE, ADEME
- **Calendrier :** état des lieux des données et des solutions techniques envisageables pour les exploiter en T2 2024 et mise en oeuvre progressive en 2025 et 2026

12 – Tableau de bord des données logistiques

Faciliter l'analyse et la communication sur les données du système pour piloter la décarbonation du transport de marchandises et la logistique

S'il existe depuis longtemps des statistiques et indicateurs pour le transport de marchandises, il manquait en revanche des tableaux de bord, multi-modaux, pour donner une vision d'ensemble des indicateurs pour la logistique.

La DGITM et la DGE ont initié avec l'Université Gustave Eiffel des premiers tableaux en 2023, qui doivent être complétés et industrialisés, améliorés progressivement en s'appuyant sur le système d'information national de la logistique, intégrant les indicateurs de la stratégie nationale logistique, et rendus appropriables par les différents acteurs. Il faudra également publier les indicateurs pertinents

concernant le transport de marchandises et la logistique en regard à la transition écologique, tant pour les services de l'État que pour les collectivités et les territoires, que pour les filières économiques.

12.1 – Publier un tableau de bord national de la logistique et une déclinaison pour chaque région métropolitaine

- **Porteurs :** DGITM, DGE
- **Calendrier :** T1 2024 – version initiale

12.2 – Produire un tableau de bord personnalisable permettant à chaque acteur de définir sa propre grille d'analyse et des tableaux de bord logistiques par filière

Cela se fera en commençant par une ou 2 filières pilotes : Intercéréales et/ou France Chimie.

- **Porteurs :** DGITM, CGDD
- **Calendrier :** spécification du besoin et analyse des synergies avec le projet initié par le CGDD T4 2023 ; mise en place T4 2024

12.3 – Développer des outils de visualisation et de cartographie interactifs pour la logistique permettant de valoriser les données et faciliter la compréhension des enjeux logistiques et le dialogue avec les acteurs territoriaux

- **Porteurs :** DGITM, CGDD, DGE, AUTF, France Logistique, Régions de France
- **Calendrier :** T2 2024 pour l'installation du Système d'Information Géographique et une première production cartographique



Finance

13 – Données pour le fléchage des fonds vers la transition écologique

Améliorer la transparence et le suivi des fonds privés alloués par les acteurs financiers à la transition écologique et de la performance extra-financière des entreprises

La loi dispose que 10% de l'épargne réglementée gérée par les banques commerciales doit être affectée au financement de la transition écologique. Toutefois, plusieurs obstacles d'ordre technique (classification des actifs en « verts ») et liés au modèle économique des banques, fondé sur l'intermédiation, rendent difficile de connaître précisément la destination finale de cette épargne.

Au-delà de l'épargne réglementée, le renforcement de la transparence sur l'ensemble des crédits/fonds alloués par les différents acteurs financiers aux entreprises et ménages permettrait de s'assurer de l'affectation de financements suffisants à la transition, comme le proposent notamment les travaux de l'Institut de la finance durable.

13.1 – Renforcer la granularité des informations remontées via la Banque de France sur l'utilisation de cette épargne et mieux communiquer auprès des épargnants et des entreprises

- **Porteurs : DGT**
- **Calendrier : T1 2024**

13.2 – Définir les objectifs en termes de transparence des données sur les encours des acteurs financiers alloués vers la transition écologique et en déduire les besoins en termes de remontée de données et d'évolution des systèmes d'information des acteurs financiers

- **Porteurs : DGT, CGDD**
- **Calendrier : T4 2024**

14 –



Plateforme de reporting des données extra-financières



NZDPU



PAUE/ESAP

Favoriser l'accessibilité et la transparence des données extra-financières des entreprises

Le respect des trajectoires climatiques et environnementales nécessite la réalisation par les entreprises de reporting sur leurs performances environnementales et de plans de transition cohérents avec les ambitions européennes et nationales.

Les acteurs financiers tout comme les acteurs publics expriment le besoin de disposer d'un accès simplifié et lisible aux données extra-financières des entreprises. Les entreprises, quant à elles, craignent de devoir remplir plusieurs *reporting* non harmonisés pour leurs différents investisseurs, dans un contexte de profonde réforme du cadre réglementaire et d'initiatives.

- Au niveau européen, la plateforme ESAP va centraliser les données de reporting des entreprises soumises à la directive CSRD. Toutefois, cette plateforme ne sera mise en place que début 2027, alors que le reporting CSRD commencera dès 2025 au titre de l'année 2024, et ne concernera que les entreprises de plus de 250 salariés.
- Au niveau français, les données extra-financières des entreprises sont aujourd'hui collectées sur la base AMF pour les sociétés cotés et transmises à la DILA. La Banque de France va mettre en place un indicateur climat pour toutes les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750k€, afin notamment d'harmoniser les données climat demandées par l'ensemble des institutions financières et mettre ces données à leur disposition ainsi qu'à celle des pouvoirs publics (environ 300 000 entreprises concernées, soit un périmètre plus large que celles soumises à CSRD).

La DGE vise, via la « Plateforme Impact », à accompagner les entreprises, notamment les plus petites, pour remplir leurs diverses déclarations extra-financières. Il apparaît opportun de mutualiser sur une plateforme nationale unique les données de reporting extra-financier que les entreprises rempliront, qu'il s'agisse des données qui seront collectées aux fins de réponse aux exigences de reporting de la directive CRSD ou des autres données, telles celles collectées par

la Banque de France pour son indicateur climat, laquelle pourrait éventuellement remplir le rôle de tiers collecteur du reporting CSRD afin de favoriser l'unicité des requêtes.

- Au niveau mondial, l'initiative *Net Zero Data Public Utility* (NZDPU ou « *One planet data hub* ») menée par Bloomberg et progressivement reprise en main par l'ONU vise à mettre en place une plateforme mondiale de recueil, sur base volontaire, des données extra-financières des entreprises. Une preuve de concept a été lancée à la COP28. L'enjeu pour la France et l'Union européenne consiste à promouvoir une gouvernance publique et des standards de reporting libres et ouverts (notamment pour la classification sectorielle des entreprises, pour laquelle les codes ISIC font référence dans tous les pays) qui soient compatibles avec les référentiels locaux et nationaux afin de garantir l'ouverture la plus grande possible de la plateforme. La question du mode de reporting est également à envisager : l'alimentation directe par les entreprises, avec un risque de redondance, pourrait être remplacée par une alimentation plus efficace par le tiers collecteur national ou à terme via l'ESAP européen, qui agrégeront en amont les données en entreprises.

14.1 – Mettre en œuvre une plateforme nationale qui regroupe les différents reporting des entreprises sur leurs données extra-financières en lien avec le futur indicateur climat de la Banque de France, qui pourra alimenter directement ESAP au niveau européen et NZDPU au niveau mondial


- **Porteurs :** DGT, DGE, Banque de France, CGDD
- **Calendrier :**

T1 2024 : désigner le tiers collecteur des futures reporting CSRD et déterminer le calendrier et les données qui seront collectées sur la future plateforme

T4 2024 : mettre en place le système d'information permettant de recueillir les données de reporting CSRD

14.2 – Définir la position française sur les standards de la future plateforme NZDPU et les promouvoir dans les discussions de sa mise en oeuvre

- **Porteurs :** DGT, DGE, Banque de France, CGDD
- **Calendrier :** T4 2024

15 –  Outil de calcul des émissions évitées d'un projet

Mettre en place d'une méthode de référence et des données associées pour calculer les émissions évitées d'un projet ou d'une entreprise

Les pouvoirs publics, Etat comme collectivités, demandent aux entreprises soumettant leur candidature à des appels à projet ou à des aides publiques de mesurer les tonnes de CO₂ évitées de leur projet, de leur service ou de leur structure, afin de valoriser celles ayant le plus d'impact. Beaucoup d'institutions financières souhaitent également valoriser la tonne de CO₂ évitée des entreprises de leur portefeuille.

Or, il n'existe pas encore de méthode de référence externe unique reconnue et de bases de données associées permettant à une organisation de calculer les émissions évitées. Les méthodes existantes sont généralement complexes et parfois discutables, notamment s'agissant de la situation de référence

choisie. Les porteurs de projets font ainsi appel à des cabinets privés pour produire ces éléments, sans garantie sur la comparabilité des résultats entre entreprises et projets. Certaines institutions, telle que l'association Dividende Climat, cherchent à pallier ce manque en travaillant à une base de données sur les facteurs d'émission évitée applicables aux différents secteurs.


Cette situation questionne le rôle de la puissance publique par rapport aux initiatives privées. La mise en place d'une méthode de référence modulable et les outils et données associées permettrait de mesurer de manière homogène les émissions évitées par les entreprises et leurs investissements et favoriser la comparabilité des projets.

15.1 – Définir une méthode de calcul des émissions évitées d'un projet ou d'une entreprise

- **Porteurs :** DGEC, DGE, ADEME, DGT
- **Calendrier :** T4 2024



Énergie

16 –  SI national et territorial de suivi des consommations des organismes publics

Réduire les consommations du parc public dans une optique de sobriété grâce à une plateforme de suivi et de planification

La directive relative à l'efficacité énergétique (DEE) impose aux États membres un objectif de réduction annuelle des consommations en énergie finale (électricité, gaz, carburants, etc...) des organismes publics de 1,9 % par an. Un objectif de rénovation de 3% des surfaces par an au niveau « Bâtiment Basse Consommation » est également imposé pour les bâtiments publics dont la surface est supérieure à 250m². Or, il n'existe pas aujourd'hui d'outil permettant de recenser les consommations du parc public (parc de l'Etat, des collectivités et des opérateurs compris). Il est donc nécessaire de mettre en place un SI national (évolution de la plateforme OPERAT en place pour le décret tertiaire ou nouvelle plateforme) pour récolter ces données.

Au-delà du rapportage européen, il est souhaitable que la plateforme puisse répondre à un réel besoin des utilisateurs finaux, par exemple via un outil de planification de rénovation du parc (sur une plateforme distincte par exemple).

16.1 – Définir le type de SI national/territorial et l'articulation avec le suivi des rénovations du parc public également exigé par la DEE

- **Porteurs :** DGEC, DGALN, DGCL, DAE, DIE, DNUM du MTE-CT, ADEME
- **Calendrier :** T4 2023

16.2 – Mettre en place la plateforme de suivi et d'accompagnement

- **Porteurs :** DGEC, DGALN, DGCL, DAE, DIE, DNUM du MTE-CT, ADEME
- **Calendrier :** S2 2025

17 – Portail cartographique des EnR

Disposer d'un socle d'informations harmonisées éclairant la prise de décision des collectivités et leur permettant de renseigner leurs projets de zones d'accélération des énergies renouvelables à des fins de planification

Avec la loi portant accélération des énergies renouvelables, la France a souhaité donner les moyens aux collectivités territoriales de définir à l'échelle communale, et en concertation avec les citoyens, des zones propices à l'implantation de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables terrestres (éolien, photovoltaïque, biomasse dont biogaz, géothermie etc.), afin d'atteindre les objectifs nationaux de décarbonation de l'énergie et de diversification de la production nationale d'énergie. Pour accompagner les collectivités territoriales dans la définition de ces « zones d'accélération des EnR », l'Etat s'est engagé à développer un portail cartographique des énergies renouvelables leur permettant de disposer d'un socle d'informations harmonisées éclairant leur prise de décision et de saisir sur un outil en ligne leurs projets de zones.

17.1 – Réaliser le portail en améliorant progressivement les versions disponibles (notamment enrichissement/ évolution des jeux de données et des fonctionnalités proposés) pour prendre en compte les retours et besoins utilisateurs

- **Porteurs :** DGE, IGN, MASA, Cerema, DGEC
- **Calendrier :** T4 2024

17.2 – Concevoir et lancer l'offre d'accompagnement des utilisateurs

- **Porteurs :** DGE, IGN, Cerema, DGEC
- **Calendrier :** T1 2024

17.3 – Concevoir un cadre ex ante (standards, outils, plateformes, méthodes fournis par l'Etat, et écosystème de producteurs de données) et commun pour la production, la mise à jour et l'amélioration en continue de données géographiques relatives au déploiement des installations de production des énergies renouvelables

- **Porteurs :** DGE, IGN, Cerema, DGEC
- **Calendrier :** T1 2024

17.4 – Développement d'un cas d'usage de modélisation d'implantation d'éoliennes dans le

- **Porteurs :** DGE, IGN, Cerema, DGEC
- **Calendrier :** T1 2024

projet de Jumeau numérique du territoire (enjeu de médiation par la 3D pour faciliter l'acceptabilité des projets)

18 –



Service national d'identification des gisements d'économie d'énergie

Mettre en place un service national qui recense de manière dynamique les gisements d'économie d'énergie afin de les mobiliser efficacement dans le déploiement de la politique publique

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) impose aux énergéticiens d'inciter à la réalisation d'économies d'énergie. Aujourd'hui la connaissance du gisement atteignable et de son coût est insuffisante (étude gisement réalisée tous les 4 ans par l'ADEME, manque de données réelles). Pourtant ces données sont essentielles pour un bon pilotage de la politique publique (fixer le niveau d'obligation d'économies d'énergie, suivre le rythme d'atteinte des objectifs,...) et pour que les acteurs puissent mobiliser efficacement les gisements existants.

Le projet consiste à actualiser de manière dynamique les gisements d'économies d'énergie en fonction du contexte économique et réglementaire ainsi qu'à mettre ces données à disposition des acteurs CEE. Pour cela il sera utile de s'appuyer dans un cadre éthique et sécurisé sur de nouvelles données permettant la connaissance du gisement (données Linky, Gaspar, données des sites industriels...). L'Administration et des obligés CEE seront ainsi en capacité d'identifier le gisement à mobiliser pour atteindre leurs objectifs, de cibler leurs actions là où les gisements sont les plus pertinents socio-économiquement, le coût d'atteinte de ce gisement (prix CEE) et les freins restant à lever.

18.1 – Transposition de la directive UE RED3 (exigence « d'usage en cascade » à matérialiser juridiquement) et analyse juridique sur le cadre de gestion de la donnée d'usage de la biomasse

- **Porteurs :** DGEC, SG MTE-CT
- **Calendrier :** Analyse juridique T4 2023, transposition T4 2024

18.2 – Définir le « besoin cible » pour l'utilisation de l'outil en région (analyses à conduire avant attribution d'aides publiques) et en tirer les fonctionnalités visées par l'outil

- **Porteurs :** DGEC, MASA, ADEME, FranceAgrimer, IGN, FCBA
- **Calendrier :** lancement des GT fin 2023, rendu des GT fin T1 2024

Illustration sur un cas d'usage

Le travail autour des deux cas d'usage suivants est structuré de la façon suivante :

- Une explication pédagogique des enjeux métier et de l'état des lieux relatif à l'outillage numérique et aux données associés, ainsi que les indicateurs d'impact à suivre
- La description des problèmes rencontrés dans la situation actuelle par des personae variés qui jouent un rôle dans le cas d'usage retenu
- Le parcours de deux de ces personae à travers différentes briques de la maison dans la situation actuelle, puis à moyen terme, puis en cible. Les irritants indiqués en rouge dans ces parcours s'améliorent progressivement grâce aux actions entreprises dans la partie ci-dessus (passage au vert). Ces deux personae sont ceux que l'on retrouve dans les éléments généraux de la « vision par cas d'usage ».
- La description de la situation améliorée en cible pour tous les personae
- Le tableau récapitulatif des actions à entreprendre à moyen terme et en cible à chaque étape du parcours pour répondre aux problèmes identifiés

Cette structuration permet de tester une méthode en mode « produit » sur quelques cas d'usage prioritaires. **Il existe bien d'autres cas d'usage, qui pourront être ajoutés au fil de l'eau.**

Déployer efficacement les énergies renouvelables

La transition écologique implique un effort conséquent dans le domaine de la décarbonation de l'énergie. Pour ce faire, les énergies renouvelables et la mise en place de zones d'accélération où les implanter sont essentielles. Or, les données pertinentes pour juger de la qualité d'une zone d'accélération sont encore trop difficiles à obtenir pour certaines communes, ralentissant cet effort commun.

Pour parvenir à déployer de façon efficace les énergies renouvelables, ce cas d'usage s'intéresse à la mise en place d'un portail cartographique des énergies renouvelables en France.

Plusieurs indicateurs permettront de piloter le projet : d'un point de vue opérationnel, le nombre de connexions et temps passé par connexion, de profils créés, de téléchargements, de zones d'accélération saisies ; et d'un point de vue métier le suivi des capacités installées d'énergies renouvelables, le nombre de communes ayant établi la cartographie de leurs zones d'accélération ou encore l'enrichissement de la connaissance géolocalisée sur les énergies renouvelables mise à disposition du public.

Personae – Situation actuelle



Elise habite dans une commune qui lance une concertation sur l'identification de zones d'accélération des EnR. En tant que citoyenne, elle souhaite savoir si elle peut équiper le toit de sa maison en panneaux photovoltaïques, mais **ne sait pas où trouver cette information.** En tant que membre d'une ONG, elle **peine à accéder au niveau national aux données sur les installations existantes, le potentiel de développement de chaque technologie et les projets de zones d'accélération afin d'être en mesure de les challenger.**



Christophe est adjoint au maire chargé de la transition écologique d'une commune de 150 000 habitants, il dispose dans ses services des compétences nécessaires en termes de SIG et de transition énergétique. Il a fait faire un cadastre solaire en toiture, mais **n'a pas les informations pour le sol et les parkings et ne peut donc travailler à une stratégie solaire globale.**



Sylvie est consultante dans un bureau d'études national, elle est sollicitée par des collectivités territoriales qui souhaitent lui confier tout ou partie du travail de définition des zones d'accélération de leur territoire. Elle **est confrontée à des données disparates d'un territoire à l'autre, voire même à des données manquantes sur certains territoires.** Elle ne sait pas à qui s'adresser. Elle ne peut pas réaliser un travail homogène d'une collectivité à l'autre.



Antoine est maire d'une commune de 1500 habitants, son préfet lui a demandé de proposer les zones de son territoire qui seraient propices à l'implantation de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables. Il constate que quelques habitants ont équipé leurs toits de panneaux photovoltaïques mais, à part ça, **il n'a aucune idée des terrains ou des bâtiments de sa commune qu'il pourrait proposer pour développer de nouvelles installations.** Par ailleurs, le personnel communal n'a pas été formé à l'utilisation d'outils de SIG.



Loïc est un membre du comité régional de l'énergie. Il **enregistre beaucoup de retard dans la transmission des projets de ZAER par les niveaux départementaux** qui peinent à re-saisir les informations transmises de façon disparate, et souvent même sous forme de dossier papier. **Le CRE ne peut donc pas statuer sur ces zones.**



Ousmane est porteur de projets éoliens, il souhaite connaître les zones d'accélération validées pour pré-identifier les parcelles où il pourrait implanter en priorité ses installations en bénéficiant d'une acceptabilité plus forte. A ce stade, **il ne sait pas si un point d'accès national aux zones d'accélération validées existe ou est prévu.**



Hermine est présidente d'un EPCI, elle doit consolider l'ensemble des projets de zones d'accélération des communes et évaluer leur cohérence avec le projet du territoire. **Les services de son EPCI doivent consolider les remontées sous format papier et PDF de dizaines de communes et n'arrivent pas à exploiter ces documents dans le temps imparti.**



Liliane est référent préfectoral, elle est sollicitée par de nombreuses communes qui souhaitent être accompagnées pour l'identification de leurs zones d'accélération. **Ses services ne sont pas dimensionnés pour répondre à autant de demandes.** En tant que coordinatrice des travaux d'instruction des projets, elle dispose d'informations relatives aux installations existantes et en cours de construction sur son territoire départemental et **souhaite que ses données soient exploitées notamment pour assurer le suivi des objectifs énergétiques de la France.**






ELISE
propriétaire





ANTOINE
maire

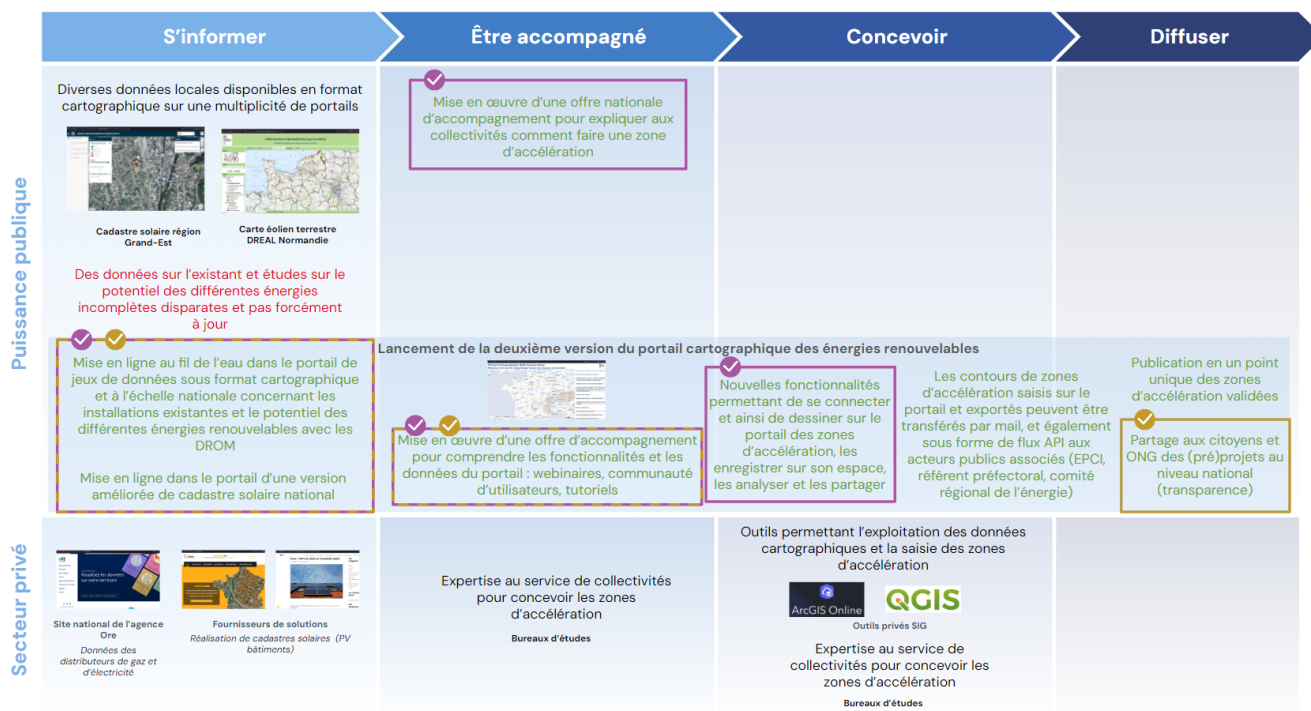
Situation actuelle

	S'informer	Être accompagné	Concevoir	Diffuser
Puissance publique	<p>Diverses données locales disponibles en format cartographique sur une multiplicité de portails</p>  <p>Cadastrer solaire région Grand-Est Carte éolien terrestre DREAL Normandie</p> <p>Des données sur l'existant et études sur le potentiel des différentes énergies incomplètes disparates et pas forcément à jour</p>  <p>Absence de portail centralisant l'ensemble des données sur l'existant et le potentiel de développement des différentes catégories d'énergies renouvelables</p>	<p>Besoin en accompagnement pour concevoir une zone d'accélération</p> <p>Besoin en accompagnement pour comprendre les données</p> <p>Besoin en accompagnement pour l'utilisation d'outils de saisie</p>	<p>Absence d'outil national en ligne permettant de tracer/saisir simplement ses zones d'accélération sans SIG</p>	<p>Absence d'outil permettant de transmettre de manière fluide les projets des zones d'accélération aux acteurs publics associés (EPCI, référent préfectoral, comité régional de l'énergie)</p> <p>Absence d'outil permettant de partager aux citoyens et ONG les (pré)projets au niveau national (transparence)</p> <p>Absence d'outil permettant de publier en un point unique les zones d'accélération validées</p>
Secteur privé	<p>Site national de l'agence Ore</p> <p>Données des distributeurs de gaz et d'électricité</p> <p>Fournisseurs de solutions</p> <p>Réalisation de cadastres solaires (PV bâtiments)</p>	<p>Expertise au service de collectivités pour concevoir les zones d'accélération</p> <p>Bureaux d'études</p>	<p>Outils permettant l'exploitation des données cartographiques et la saisie des zones d'accélération</p>  <p>Outils privés SIG</p> <p>Expertise au service de collectivités pour concevoir les zones d'accélération</p> <p>Bureaux d'études</p>	

Situation à moyen terme

	S'informer	Être accompagné	Concevoir	Diffuser
Puissance publique	<p>Diverses données locales disponibles en format cartographique sur une multiplicité de portails</p>  <p>Cadastrer solaire région Grand-Est Carte éolien terrestre DREAL Normandie</p> <p>Des données sur l'existant et études sur le potentiel des différentes énergies incomplètes disparates et pas forcément à jour</p> <p>Mise en ligne au fil de l'eau dans le portail de jeux de données sous format cartographique et à l'échelle nationale concernant les installations existantes et le potentiel des différentes énergies renouvelables (hors DROM)</p> <p>Mise en ligne dans le portail d'une première version de cadastre solaire</p>	<p>Webinaires locaux d'information organisés par les DREALs pour expliquer aux collectivités comment faire une zone d'accélération mais sans méthodologie commune</p> <p>Lancement en mode bêta du portail cartographique des énergies renouvelables</p> <p>Mise en œuvre d'une offre d'accompagnement pour comprendre les fonctionnalités et les données du portail : webinaires, communauté d'utilisateurs, tutoriels</p>	<p>Le portail dans sa version bêta prévoit une fonctionnalité de base pour saisir les contours d'une zone d'accélération en ligne et l'exporter sous un format ouvert</p>	<p>Absence d'outil permettant de publier en un point unique les zones d'accélération validées</p> <p>Absence d'outil permettant de partager aux citoyens et ONG les (pré)projets au niveau national (transparence)</p> <p>Les contours de zones d'accélération saisis sur le portail et exportés peuvent être transférés par mail aux acteurs publics associés (EPCI, référent préfectoral, comité régional de l'énergie)</p>
Secteur privé	<p>Site national de l'agence Ore</p> <p>Données des distributeurs de gaz et d'électricité</p> <p>Fournisseurs de solutions</p> <p>Réalisation de cadastres solaires (PV bâtiments)</p>	<p>Expertise au service de collectivités pour concevoir les zones d'accélération</p> <p>Bureaux d'études</p>	<p>Outils permettant l'exploitation des données cartographiques et la saisie des zones d'accélération</p>  <p>Outils privés SIG</p> <p>Expertise au service de collectivités pour concevoir les zones d'accélération</p> <p>Bureaux d'études</p>	

Situation en vision cible



Personae – Situation en vision cible

Elise habite dans une commune qui lance une concertation sur l'identification de zones d'accélération. En tant que citoyenne, elle souhaite savoir si elle peut équiper le toit de sa maison en panneaux photovoltaïques, et sait où trouver cette information. Membre d'une ONG, elle peut avoir la possibilité d'accéder au niveau national aux données sur les installations existantes, le potentiel de développement de chaque technologie et les projets de zones d'accélération afin d'être en mesure de les challenger.

Loïc est un membre du comité régional de l'énergie. Il enregistre à temps la transmission des projets de ZAER par les niveaux départementaux qui saisissent les informations transmises.

Christophe est adjoint au maire chargé de la transition écologique d'une commune de 150 000 habitants, il dispose dans ses services des compétences nécessaires en termes de SIG et de transition énergétique. Il a fait faire un cadastre solaire en toiture, dispose des informations pour le sol et les parkings et peut donc travailler à une stratégie solaire globale.

Ousmane est porteur de projets éoliens, il souhaite connaître les zones d'accélération validées pour pré-identifier les parcelles où il pourrait implanter en priorité ses installations en bénéficiant d'une acceptabilité plus forte. Il peut utiliser le point d'accès national aux zones d'accélération validées.

Sylvie est consultante dans un bureau d'études national, elle est sollicitée par des collectivités territoriales qui souhaitent lui confier tout ou partie du travail de définition des zones d'accélération de leur territoire. Elle a accès à des données complètes ou plutôt complètes sur tout le territoire, lui permettant de réaliser un travail homogène d'une collectivité à l'autre.

Hermine est présidente d'un EPCI, elle doit consolider l'ensemble des projets de zones d'accélération des communes et évaluer leur cohérence avec le projet du territoire. Les services de son EPCI peuvent utiliser les outils numériques à leur disposition pour consolider les remontées des communes et n'arrivent pas à exploiter ces documents dans le temps imparti.

Antoine est maire d'une commune de 1500 habitants, son préfet lui a demandé de proposer les zones de son territoire qui seraient propices à l'implantation de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables. Il constate que quelques habitants ont équipé leurs toits de panneaux photovoltaïques et il peut utiliser les ressources numériques à sa disposition pour identifier des terrains ou des bâtiments de sa commune qu'il pourrait proposer pour développer de nouvelles installations. Par ailleurs, le personnel communal n'a pas été formé à l'utilisation d'outils de SIG.

Liliane est référent préfectoral, elle est sollicitée par de nombreuses communes qui souhaitent être accompagnées pour l'identification de leurs zones d'accélération. Ses services ne sont pas dimensionnés pour répondre à autant de demandes. En tant que coordinatrice des travaux d'instruction des projets, elle dispose d'informations relatives aux installations existantes et en cours de construction sur son territoire départemental et ses données sont exploitées notamment pour assurer le suivi des objectifs énergétiques de la France.

Tableau récapitulatif

PHASE	PROBLÈMES IDENTIFIÉS	SOLUTIONS À MOYEN TERME	SOLUTIONS EN VISION CIBLE
S'INFORMER	Informations disparates d'un territoire à l'autre		- Création sur la Géoplateforme d'une nouvelle version du portail cartographique des énergies
	Certaines données sont absentes et pas de budget local pour les faire calculer par un bureau d'études		- Création sur la Géoplateforme d'une nouvelle version du portail cartographique des énergies
	Certaines données sont sur internet mais comment savoir ce qu'elles valent ?		- Création sur la Géoplateforme d'une nouvelle version du portail cartographique des énergies
	Pas de lieu unique où trouver les informations		- Création sur la Géoplateforme d'une nouvelle version du portail cartographique des énergies
ÊTRE ACCOMPAGNÉ	Pas de possibilité de saisir numériquement les zonages si on est une petite commune sans SIG		- Création sur la Géoplateforme d'une nouvelle version du portail cartographique des énergies - Poursuivre la consolidation et la publication des jeux de données sur les potentiels (ex : publication de l'hydroélectricité, cadastre solaire amélioré) - Ajout de jeux de données sous format cartographique pour les DROM - S'identifier (en tant que collectivité territoriale, service déconcentré, comité régional de l'énergie etc.) pour disposer d'un espace personnalisé
	Pas de possibilité de croiser des données si on est une petite commune sans SIG		- Création sur la Géoplateforme d'une nouvelle version du portail cartographique des énergies - S'identifier (en tant que collectivité territoriale, service déconcentré, comité régional de l'énergie etc.) pour disposer d'un espace personnalisé
CONCEVOIR	Besoin d'accompagnement et de formation pour concevoir des zones d'accélération		- Création sur la Géoplateforme d'une nouvelle version du portail cartographique des énergies - Conception d'un cadre ex ante et commun pour la production, la mise à jour et l'amélioration en continu de données géographiques relatives au déploiement des installations de production des énergies renouvelables (avec DREAL/Mission connaissance) - Proposition d'une offre d'accompagnement nationale pour concevoir ses zones d'accélération - Dessiner sur le portail des zones d'accélération, les enregistrer sur son espace et les partager
DIFFUSER	Besoin de faciliter la diffusion des zones d'accélération (projets et versions définitives)		- Création sur la Géoplateforme d'une nouvelle version du portail cartographique des énergies - Diffuser les zones d'accélération validées sous forme de flux API

Comment ?

Pour s'assurer que le plan d'action précédemment exposé soit mis en place correctement, la stratégie de déploiement est un élément clé. Comme le propose Bruno Latour dans « Où atterrir ? », cette partie inverse la matrice et passe de la vision par action du « quoi ? » à une vision par acteur dans le tableau de déploiement ci-dessous. Comme indiqué dans les éléments généraux, ce tableau sera complété avec deux colonnes qui indiqueront les « leviers incitatifs » et les « leviers coercitifs » à activer pour que chaque acteur puisse jouer son rôle.

En complément (1) des ONG, associations et think tanks et (2) des industriels du numérique évoqués dans les éléments généraux qui seront concertés toutes thématiques confondues dans un premier temps, la liste (3) des professionnels ci-dessus seront concertés thématique par thématique. Tout acteur souhaitant être ajouté à cette liste est invité à envoyer un message à planification-écologique@pm.gouv.fr. Pour des raisons d'efficacité, ce comité accueillera uniquement des organismes représentatifs. En complément des instances représentatives, des échanges auront lieu avec des acteurs en leur nom propre.

Parties prenantes professionnelles

Industrie :

Fédérations professionnelles et organisations nationales interprofessionnelles

Transport de marchandises :

- AUTF
- TLF
- France Logistique
- GART
- Intercéréales
- France Chimie

Finance :

Organisations professionnelles du secteur financier

Énergie :

- Association Française du Gaz (AFGaz)
- Association Technique Energie Environnement (ATEE)
- Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE)
- Entreprises pour l'Environnement
- Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC)
- NEGAWATT
- Syndicat des énergies renouvelables (SER)
- Union Française de l'Electricité (UFE)
- Fédération Française des Combustibles, Carburants & Chauffage (FF3C)

- Association Nationale des Operateurs Detaillants en Energie (ANODE)
- Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER)
- Electricité de France (EDF)
- Enedis
- Fédération des Services Énergie Environnement (FEDENE)
- Association nationale française indépendante de l'électricité et du gaz (AFIEG)
- Réseau de transport d'électricité (RTE)
- Union des Industries Utilisatrices d'Énergie (UNIDEN)
- Union Française des Industries Pétrolières (UFIP)
- Union des importateurs indépendants pétroliers (UIP)
- Union Nationale des Entreprises Locales d'Electricité et de Gaz (UNELEG)
- Union Professionnelle des Industries Privées du Gaz (UPRIGAZ)
- ENERPLAN
- France énergie éolienne (FEE)
- Groupement des professionnels des Certificats d'Economies d'Energie (GPCEE)
- Médiateur national de l'énergie (MNE)
- Citepa
- Cired

Tableau de déploiement

ACTEURS	ACTIONS À RÉALISER
DGE	<p>Identifier les verrous réglementaires et des évolutions opportunes, structurer une gouvernance englobant les dispositifs actuels, évaluer la faisabilité technique de la mutualisation ou des synergies entre les enquêtes et les bases de données et les lever</p> <p>Mettre en oeuvre la coordination des collectes de données, de la centralisation des bases de données associées ainsi que de leur valorisation le plus possible en opendata</p> <p>Mettre en oeuvre une plateforme nationale qui regroupe les différents reporting des entreprises sur leurs données extra-financières en lien avec le futur indicateur climat de la Banque de France, qui pourra alimenter directement ESAP au niveau européen et NZDPU au niveau mondial</p> <p>Définir une méthode de calcul des émissions évitées d'un projet ou d'une entreprise</p>
DGEC	<p>Identifier les verrous réglementaires et des évolutions opportunes, structurer une gouvernance englobant les dispositifs actuels, évaluer la faisabilité technique de la mutualisation ou des synergies entre les enquêtes et les bases de données et les lever</p> <p>Mettre en oeuvre la coordination des collectes de données, de la centralisation des bases de données associées ainsi que de leur valorisation le plus possible en opendata</p> <p>Définir une méthode de calcul des émissions évitées d'un projet ou d'une entreprise</p> <p>Définir le type de SI national/territorial et l'articulation avec le suivi des rénovations du parc public également exigé par la DEE</p> <p>Mettre en place la plateforme de suivi et d'accompagnement pour la consommations des organismes publics</p> <p>Transposition de la directive UE RED3 (exigence « d'usage en cascade » à matérialiser juridiquement) et analyse juridique sur le cadre de gestion de la donnée d'usage de la biomasse</p> <p>Définir le « besoin-cible » pour l'utilisation de l'outil en région (analyses à conduire avant attribution d'aides publiques) et en tirer les fonctionnalités visées par l'outil</p>
DGALN	<p>Définir le type de SI national/territorial et l'articulation avec le suivi des rénovations du parc public également exigé par la DEE</p> <p>Mettre en place la plateforme de suivi et d'accompagnement</p>
DGITM	<p>Mettre au point un nouveau modèle de donnée pour les chaînes logistiques</p> <p>Mettre en oeuvre un standard de données pour l'accès aux ZFE</p> <p>Créer un registre des entrepôts logistiques</p> <p>Mettre en place la base de données nationale de la consommation énergétique des navires</p> <p>Développer et diffuser un portail des aides publiques du transport de marchandises</p> <p>Mettre en place un portail <i>open data</i> pour la logistique</p> <p>Fédérer les échanges de données logistiques sous la forme d'une plateforme nationale</p> <p>Publier un tableau de bord national de la logistique et une déclinaison pour chaque région métropolitaine</p> <p>Produire un tableau de bord personnalisable permettant à chaque acteur de définir sa propre grille d'analyse et des tableaux de bord logistiques par filière</p> <p>Développer des outils de visualisation et de cartographie interactifs pour la logistique permettant de valoriser les données et faciliter la compréhension des enjeux logistiques et le dialogue avec les acteurs territoriaux</p>
CGDD	<p>Identifier les verrous réglementaires et des évolutions opportunes, structurer une gouvernance englobant les dispositifs actuels, évaluer la faisabilité technique de la mutualisation ou des synergies entre les enquêtes et les bases de données et les lever</p> <p>Mettre en oeuvre la coordination des collectes de données, de la centralisation des bases de données associées ainsi que de leur valorisation le plus possible en opendata</p>
DGT	<p>Renforcer la granularité des informations remontées via la Banque de France sur l'utilisation de cette épargne et mieux communiquer auprès des épargnants et des entreprises</p>

	<p>Définir les objectifs en termes de transparence des données sur les encours des acteurs financiers alloués vers la transition écologique et en déduire les besoins en termes de remontée de données et d'évolution des systèmes d'information des acteurs financiers</p> <p>Mettre en œuvre une plateforme nationale qui regroupe les différents reporting des entreprises sur leurs données extra-financières en lien avec le futur indicateur climat de la Banque de France, qui pourra alimenter directement ESAP au niveau européen et NZDPU au niveau mondial</p> <p>Définir la position française sur les standards de la future plateforme NZDPU et les promouvoir dans les discussions de sa mise en œuvre</p>
Cerema	<p>Lancer le portail en version MVP répondant aux besoins des industriels à la recherche d'un foncier nu ou bâti et aux besoins des collectivités d'observer le foncier</p> <p>Lancer la version améliorée du portail comprenant une version connectée pour les collectivités pour qu'elles mettent à jour directement les données, plus de services d'observation du foncier pour les collectivités, plus de services informationnels (bonnes pratiques sur le ZAN, etc) et de services favorisant la mise en relation entre acteurs de l'écosystème, ainsi que l'interopérabilité avec les portails régionaux</p> <p>Réaliser les travaux de définition d'un standard pour le foncier, et d'interopérabilité entre les bases existantes</p>
CDC	<p>Lancer le portail en version MVP répondant aux besoins des industriels à la recherche d'un foncier nu ou bâti et aux besoins des collectivités d'observer le foncier</p> <p>Lancer la version améliorée du portail comprenant une version connectée pour les collectivités pour qu'elles mettent à jour directement les données, plus de services d'observation du foncier pour les collectivités, plus de services informationnels (bonnes pratiques sur le ZAN, etc) et de services favorisant la mise en relation entre acteurs de l'écosystème, ainsi que l'interopérabilité avec les portails régionaux</p> <p>Réaliser les travaux de définition d'un standard pour le foncier, et d'interopérabilité entre les bases existantes</p>
CNIG	Réaliser les travaux de définition d'un standard national
IGN	<p>Réaliser le portail en améliorant progressivement les versions disponibles (notamment enrichissement/ évolution des jeux de données et des fonctionnalités proposés) pour prendre en compte les retours et besoins utilisateurs</p> <p>Concevoir et lancer l'offre d'accompagnement des utilisateurs</p> <p>Concevoir un cadre ex ante (standards, outils, plateformes, méthodes fournis par l'Etat, et écosystème de producteurs de données) et commun pour la production, la mise à jour et l'amélioration en continue de données géographiques relatives au déploiement des installations de production des énergies renouvelables</p> <p>Développement d'un cas d'usage de modélisation d'implantation d'éoliennes dans le projet de Jumeau numérique du territoire (enjeu de médiation par la 3D pour faciliter l'acceptabilité des projets)</p>
ADEME	<p>Lancer une version bêta de la Plateforme « Mission Transition Écologique » puis l'améliorer sur la base des retours utilisateurs</p> <p>Définir le type de SI national/territorial et l'articulation avec le suivi des rénovations du parc public également exigé par la DEE</p>
BRGM	<p>Définir le cadre de l'inventaire national des ressources minières</p> <p>Mettre progressivement à disposition des industriels les données permettant d'identifier les anomalies/indices d'intérêt</p> <p>Promouvoir l'investigation poussée par acteurs publics ou privés des indices d'intérêt stratégique en vue de favoriser le développement de nouveaux projets miniers</p>